

**COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le **VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015 à 18 h 30**, sous la présidence de Madame Josette FARFAL, Maire.

- Etaient présents :

Mesdames FARFAL, DE GEITERE, LE NEINDRE et MESTUROUX
Messieurs VIDAL, ROUBERTOU, CODET, MARCON et TABARD

Messieurs Jean-François TAVET et Loïc LARTIGUE ont signalé qu'ils arriveraient en retard au Conseil Municipal.

- Date de la convocation : 13 novembre 2015

- Secrétaire de séance : Monsieur Michel ROUBERTOU

- ORDRE DU JOUR :

1-Lecture et approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 11 septembre 2015

2-AFFAIRES FINANCIERES

- Tarifs Communaux 2016
- Décisions modificatives n°1 budget communal
- Admissions en non-valeur
- Autorisation de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget
- Revalorisation des loyers au 01 janvier 2016 : Rue des Commerces

3-SERVICE de L'EAU

- Mairie de Sainte-Fortunade : approbation de l'avenant à la convention intercommunale
- Etude diagnostic des installations de production et distribution d'eau potable et schéma directeur : demande de subventions

4-TRAVAUX de BATIMENTS ET de VOIRIES

- Demandes de subventions
 - Accessibilité Salle Polyvalente : installation d'un élévateur mobile
 - Chemins ruraux

5-AFFAIRES SCOLAIRES

- Activités périscolaires : approbation conventions avec TULLE AGGLO

6-AFFAIRES INTERCOMMUNALES

- Schéma départemental de coopération intercommunale de la Corrèze

7-AFFAIRES GENERALES

- Centre de gestion de la Fonction Publique : renouvellement du contrat CNP

8-QUESTIONS DIVERSES

Avant d'ouvrir la séance du Conseil Municipal, Madame Le Maire évoque les événements tragiques qui ont eu lieu à Paris dans la nuit du vendredi 13 novembre. Elle signale à l'assemblée que Monsieur Le Préfet de la Corrèze a réuni, ce jour, les maires du Département afin de les informer des principales mesures prises au niveau national et au niveau du Département dans le cadre de l'état d'urgence. Elle rend compte de cette réunion.

A la demande de Madame Le Maire, une minute de silence est observée en mémoire des victimes.

1-Lecture et approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 11 septembre 2015

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 11 septembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

2-AFFAIRES FINANCIERES

➤ **Tarifs Communaux 2016** : La commission des finances a examiné le 13 novembre 2015 les tarifs 2016 et propose les modifications suivantes :

- Augmentation de 2 % pour les tarifs de l'eau (abonnement, location compteur, taxe de raccordement), assainissement (abonnement)
- Salle Polyvalente : augmentation de 10.00 € du tarif week-end habitants et extérieurs ainsi que le forfait chauffage.
- Concessions cimetièrre et columbarium : une augmentation de 10.00 € est également proposée.
- Caveau communal : maintien des tarifs

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, retient ces propositions.

➤ **Décisions modificatives n°1 budget communal** : Il est proposé au Conseil Municipal de majorer le chapitre 012- Charges de personnel de 1 000.00 € pour pallier d'éventuels dépassements de crédits sur ce chapitre.

Chapitres	DM n°1
011-charges à caractère général	-1 000,00
012-charges de personnels	1 000,00
total	0,00

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents accepte les décisions modificatives présentées.

➤ **Admissions en non-valeur** : Il est présenté aux élus des demandes d'admission en non-valeur concernant des produits du budget communal et du service de l'eau.

Ces demandes d'admission en non-valeur sont présentées par le comptable public alors qu'il a mis en œuvre tous les moyens en sa possession permettant le recouvrement des sommes dues et que les démarches entreprises n'ont pas permis la récupération de ces dernières.

SERVICE DE L'EAU

Exercices	Objet	montant
2008	eau	5.44
2013		0.68
	TOTAL	6.12

BUDGET COMMUNAL

Exercices	Objet	montants
2008	cantine	5.90
2009	cantine	6.05
2011	cantine	27.30
2013	cantine	4.50
	TOTAL	43.75

Le montant total des titres s'élève à 49.87 €

Le conseil municipal après délibération, décide à l'unanimité de prononcer l'admission en non-valeur des sommes présentées.

➤ **Autorisation de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget :** Conformément à l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, AUTORISE Madame Le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2015 avant le vote du budget 2016 dans la limite des crédits représentant 25 % maximum des crédits ouverts au budget de l'exercice 2015, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

- Affectation et montant des crédits pouvant être engagés et mandatés avant le vote du budget primitif 2015

BUDGET COMMUNAL

• **Chapitre 21** : immobilisations corporelles

Article 2188 : autres immobilisations corporelles : achat de matériel : 2 000.00 €

• **Chapitre 23** : immobilisations en cours

Article 2315 : installations, matériel et outillages techniques : accessibilité bâtiments : 39 514.50 €

SERVICE de L'EAU

• **Chapitre 23** : immobilisations en cours

Article 2315 : installations, matériel et outillages techniques : diagnostic réseau d'eau potable et schéma directeur 11 625.00 €

➤ **Revalorisation des loyers au 01 janvier 2016 : Rue des Commerces :** Conformément à la réglementation, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide de revaloriser les loyers conventionnés PALULOS situés « Rue des Commerces » et d'appliquer le taux plafond soit 0.02 % à compter du 01 janvier 2016.

2-SERVICE de L'EAU

➤ **Mairie de Sainte-Fortunade : approbation de l'avenant à la convention intercommunale :** Il est rappelé à l'assemblée que la Commune de Sainte-Fortunade avait sollicité la Commune de Le Chastang en vue de lui acheter de l'eau pour alimenter une habitation sur son territoire en attendant la mise en service du réseau du Syndicat de Roche de Vic.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de proroger par avenant ladite convention d'un an maximum soit jusqu'au 31 décembre 2016 afin de permettre à la Commune de Sainte-Fortunade d'effectuer des travaux de raccordement pour l'habitation concernée.

➤ **Etude diagnostic des installations de production et distribution d'eau potable et schéma directeur : demande de subventions**

Suite à la consultation des bureaux d'études pour la réalisation de l'étude diagnostic de réseau et de l'élaboration du schéma directeur d'alimentation en eau potable, trois offres ont été déposées :

- Bureau d'étude G2 C environnement	29 116.00 € HT
- Groupement de Bureau d'études DEJANTE/SGS MULTILAB	17 975.00 € HT
- Bureau d'études SOCAMA Ingénierie :	26 885.00 € HT

La Commission d'appel d'offres réunie le 13 novembre 2015 a décidé de retenir l'offre du Groupement de Bureau d'Etudes DEJANTE/SGS MULTILAB.

A cela, il est nécessaire d'ajouter des options et des frais afférents à la maîtrise d'œuvre

Détail estimatif du projet

1-Offre du Groupement de Bureau d'études DEJANTE/SGS MULTILAB 17 975.00 € HT

2-Options, prestations supplémentaires et imprévus Géo-référencement des branchements, Campagne de mesure nocturne (1 nuit supplémentaire-2 prévues) Réunions de travail supplémentaires (2 réunions supplémentaires- 5 prévues)	3 250.00 € HT
3-Conduite d'opération, coordination et suivie de l'étude (Maitrise d'œuvre CPIE)	4 290.90 € HT
Total :	25 515.90 € HT 30 619.08 € TTC

Plan de financement

montant éligible	conseil départemental 10 %	Adour Garonne 70 %	Aide total 80 %	Auto- financement
25 515,90	2 551,00	17 861,00	20 412,00	5 103,90

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- décide de retenir l'offre du groupement de bureau d'études DEJANTE/SGS MULTILAB
- approuve le plan de financement
- sollicite l'attribution de subventions auprès du Conseil Départemental et de l'agence Adour Garonne
- autorise Madame le Maire à signer tous les actes afférents à ce dossier.

3- TRAVAUX de BATIMENTS ET de VOIRIES

➤ **Travaux d'accessibilité de la Salle Polyvalente et à la Mairie :**

Les travaux à la salle polyvalente vont débuter le 07 décembre 2015.

Le désencombrement de la salle sous la mairie est prévu le 05 décembre 2015

Le lot **MENUISERIES EXTERIEURES** concernant le bâtiment de la Mairie déclaré infructueux a fait l'objet d'une nouvelle consultation. 2 entreprises ont déposé une offre. Des demandes de renseignements complémentaires sont en cours.

➤ **Installation d'un élévateur mobile pour la salle Polyvalente : demande de subvention**

Rappel : la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'accessibilité a émis un avis défavorable pour la Salle Polyvalente en rejetant la demande de dérogation liée à l'accès à la scène.

Plusieurs entreprises ont été consultées pour l'installation d'un élévateur

Les offres ont été présentées et étudiées par la Commission « Travaux » réunie le 16 novembre 2015 qui propose de retenir la société **EUROP AGENCE pour un montant de 5 298.00 € HT soit 6 090.00 € TTC.**

L'acquisition de cet élévateur peut faite l'objet d'une demande de subvention auprès du conseil départemental à hauteur de 25 %

Plan de financement

prestataire	montant de l'offre HT	conseil départemental 25 %	Auto-financement
EUROP AGENCE	5 298,00 €	1324,50 €	3 973,50 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Décide de l'installation d'un élévateur mobile à la Salle Polyvalente

- Retient l'offre déposée par l'entreprise EUROPE AGENCE
- valide le plan de financement comme présenté ci-dessus
- sollicite auprès de Monsieur Le Président du Conseil Départemental l'attribution d'une subvention à hauteur 1 324.50 €,
- autorise Madame Le Maire à signer tous les documents nécessaires relatifs à cette opération

Monsieur Loïc LARTIGUE est arrivé à 19 h 20 et a pris part aux votes des décisions suivantes.

➤ **Chemins ruraux : demande de subvention :** La Commission « travaux » réunie le 16 novembre 2015 propose de procéder à la réfection d'une partie du Chemin rural n°23 situé à la Chapelle pour une estimation de 4 720.00 € HT soit 6 000.00 € TTC.

Ces travaux peuvent faire l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre d'un nouveau dispositif « voirie des communes et des EPCI », dont le taux est de 40 %.

Plan de financement :

montant de l'estimation	conseil départemental 40 %	Autofinancement
4 720,00 €	1 888,00	2 832,00

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Décide de la réalisation des travaux
- fixe le plan de financement présenté ci-dessus
- sollicite auprès de Monsieur Le Président du Conseil Départemental l'attribution d'une subvention à hauteur de 1 888.00 €,
- autorise Madame Le Maire à signer tous les documents nécessaires relatifs à cette opération.

5-AFFAIRES SCOLAIRES

➤ **Activités périscolaires : approbation conventions avec TULLE AGGLO**

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents autorise Madame Le Maire à signer les différentes conventions conclues avec Tulle Agglo dans le cadre du programme périscolaire communautaire.

Monsieur Jean-François TAVET est arrivé à 19 h 50 et a pris part aux votes des décisions suivantes.

6-AFFAIRES INTERCOMMUNALES

➤ **Schéma départemental de coopération intercommunale de la Corrèze :**

Madame le maire expose que la Loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 prévoit l'élaboration et la mise en œuvre de nouveaux schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI), qui vont redéfinir la carte des intercommunalités.

Les schémas départementaux de coopération intercommunale doivent être arrêtés avant le 31 mars 2016

Par courrier en date du 9 octobre 2015, Monsieur le Préfet de la Corrèze a transmis pour avis, à la commune de LE CHASTANG le projet de schéma départemental de coopération intercommunal de la Corrèze.

La Commune de LE CHASTANG est concernée par l'une des propositions d'évolution de la carte intercommunale de la Corrèze, à savoir :

Prescription n° 2 du SDCI : « fusion, de la Communauté d'agglomération Tulle Agglo et des communautés de communes de Vézère-Monédières et du Doustre - Plateau des Etangs avec extension à la commune de Saint Augustin. Cette fusion permet d'atteindre une population de 48 151 habitants, de développer la solidarité financière au sein du bassin d'emploi de Tulle et la coopération entre les territoires, déjà construite au moyen des actions menées sur le Pays de Tulle »

Après débats, les élus de la Commune de LE CHASTANG émettent, à l'unanimité, l'avis suivant :

- Compte tenu de sa population, la Communauté d'Agglomération Tulle Agglo, dont la Commune de LE CHASTANG fait partie, n'a pas obligation de modifier son périmètre.

- Il est cependant nécessaire de prendre en considération l'obligation des communautés de communes de Vézère-Monédières et du Doustre - Plateau des Etangs de faire partie d'un EPCI respectant le seuil réglementaire de 5 000 habitants.

- Dans une optique de solidarité territoriale, les élus de la Commune de LE CHASTANG ne sont à priori pas opposés par principe à l'élargissement du périmètre de la Communauté d'Agglomération Tulle Agglo

- Ils souhaitent cependant exprimer les observations suivantes :

- Il convient de prendre en compte la position des Communes composant les Communautés de Communes de Vézère-Monédières et du Doustre - Plateau des Etangs, ainsi que celle de la Commune de Saint Augustin, quant à leur rattachement à la Communauté d'Agglomération Tulle Agglo

- Le nombre de communes proposé pour composer la future agglomération (57) semble trop important au regard des compétences et services à la population à mettre en œuvre. Il ne favorisera pas, notamment pour les communes situées les plus au nord, la proximité indispensable à une gestion efficace

- Les élus ne disposent pas d'éléments concrets quant aux conséquences en matière de compétences et de gouvernance futures, ainsi que sur les impacts financiers et fiscaux leur permettant d'émettre un avis éclairé,

7-AFFAIRES GENERALES

➤ **Centre de gestion de la Fonction Publique : renouvellement du contrat CNP** : le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renouveler à compter du 01 janvier 2016 auprès de la CNP assurances, le contrat ayant pour objet de couvrir les risques statutaires du personnel et de demander au Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Corrèze d'assurer la gestion de ce contrat.

8-QUESTIONS DIVERSES

➤ **Constitution bureau de vote** : il est constitué les permanences des bureaux de vote pour les élections régionales du 06 et 13 décembre 2015.

➤ **Création fossé au lieu-dit la Maisonneuve** : Madame Le Maire a rendez-vous avec Maître SALLON pour préparer la signature de l'acte.

➤ **Contentieux concernant l'indemnisation suite à la mise en place des périmètres de protection autour des Captages des Fraux n°2** : Madame Le Maire a rendez-vous avec Maître DIAS, avocat de la Commune.

➤ **Noël des enfants** : La municipalité va offrir un spectacle. Les enfants iront voir le film le VOYAGE D'ARLO au nouveau cinéma de TULLE le jeudi 17 décembre 2015. Avant la projection, ils visiteront l'ensemble des installations. Un goûter de Noël sera offert le vendredi 18 décembre 2015 durant le temps scolaire.

➤ **Festival Coquelicontes** : Ce festival se déroule du 16 au 29 mai 2016 et accueille des conteurs pour tous les âges et tous les publics. Madame Le Maire prendra contact avec Monsieur Le Président du Comité des Fêtes pour savoir si cette association veut organiser cette manifestation.

Séance levée à 20 h 50

La Présidente

Josette FARFAL



Le secrétaire

Michel ROUBERTOU

